

L'APPRECIATION DES RELATIONS DU BUDGET DE L'ETAT ET DU PLAN EN FRANCE

(du 1^{er} au 10^{ème} Plan)(*)

Kâmil TÜĞEN(**)

RESUME

Il est considéré que La France est un pays européen pratiquant les plans indicatifs et démocratiques depuis La Seconde Guerre Mondiale. Le caractère et le succès des plans français ont attiré l'attention aussi bien des pays développés que des pays en voie de développement.

Les relations du budget de l'Etat et du plan ont influencé positivement le succès des plans français. Il s'agit des efforts considérables pour créer une bonne harmonie entre le budget de l'Etat et le plan en France depuis longtemps. C'est pour cela qu'on a utilisé deux principaux instruments: "Les Programmes d'actions Prioritaires ou bien Les Programmes Prioritaires d'exécution" et "Les Contrats de Plan" afin de faciliter le financement du plan par le budget de l'Etat. Malgré cela, il faut préciser qu'il y a quelques problèmes empêchant le bon fonctionnement de ces relations.

Dans cet article, nous avons essayé, tout d'abord, d'expliquer la situation économique générale en France et les changements dans le volume du secteur public en économie. Puis, nous avons commencé à analyser, généralement, les relations du budget de l'Etat et du plan, du 1^{er} au 10^{ème} Plan.

(*) L'auteur veut remercier M.Jacques PERCEBOIS, professeur à L'Université de Montpellier I et M.Michel OZENDA, directeur de cabinet auprès du Commissaire du Plan, pour leurs contributions.

(**) Yrd.Doç.Dr., D.E.Ü. İ.İ.B.F. Maliye Bölümü

I. INTRODUCTION

La France est un pays européen qui a joué le rôle d'avant-garde à la planification indicative et démocratique dans le monde entier. Le but principal de ce type de planification, par rapport à celle de l'impérative de l'U.R.S.S., est d'améliorer le fonctionnement de l'économie du marché.

Même si les premiers plans français ont eu pour but de satisfaire les premières nécessités (comme construction et cimenteries, électricité, houillères, machinisme agricole, transport et équipement), les derniers s'orientaient à réaliser le but mentionné ci-dessus. Mais, on n'oublie pas que le succès des plans dépend d'avoir une bonne relation avec les budgets de l'Etat. Sinon, les plans auront de grandes difficultés pour atteindre leurs objectifs.

Nous voyons qu'en France sont développés quelques instruments très utiles comme " Les Programmes d'actions Prioritaires ou bien Les Programmes Prioritaires d'exécution " et " Les Contrats de Plan " afin d'établir une relation souhaitable entre le budget de l'Etat et le plan.

La pratique de ceux-ci est considérée très positive. Dans cet article, avant d'essayer d'analyser cette pratique, nous allons commencer à expliquer la situation économique générale et l'économie publique, dans les dernières années, en France.

II. ECONOMIE GENERALE ET ECONOMIE PUBLIQUE EN FRANCE

L'économie française, comme celle des pays développés, est entrée dans une crise à partir du début des années 1980.

Pour certains, la remonte au milieu des années 1960 qui marquent le point de départ de la montée du chômage et de l'inflation. Pour d'autres, elle date de 1971, année de l'effondrement du système monétaire international qui aboutit à l'abandon de la convertibilité du dollar en or et de la fixité des taux de change. Pour d'autres enfin, elle débute avec la crise pétrolière de 1973-1974. En 1974, tous les principaux indicateurs économiques se sont dégradés dans des proportions inquiétantes. Il s'est produit une rupture par rapport à l'évolution économique antérieure (Euzeby Chantal, 1986, p.23-24).

Par contre, théoriquement, il s'agit des explications des économistes néo-classiques et keynésiens. Les économistes néo-classiques attribuent la responsabilité de la crise aux chocs extérieurs dans le domaine économique (hausse brutale du prix du pétrole, mutations technologiques rapides...) et à l'intervention de l'Etat qui fausse le jeu du marché et s'oppose à la réalisation de l'équilibre spontané vers lequel tend naturellement l'économie en situation de " concurrence pure et parfaite". D'après Les Keynésiens, la tendance spontanée vers l'équilibre n'existe pas. La faiblesse de la demande est une cause majeure de la crise actuelle. L'échec relatif des politiques de relance par la demande prouve seulement que l'intervention de l'Etat doit s'orienter différemment (Bremond, 1985, p. 4-5).

Quel que soient des rapprochements expliquant la crise, la grande majorité des économistes acceptait qu'il est possible de sortir de l'impasse, à court terme, à condition de prendre des mesures convenables et efficaces. Dans ce contexte, la politique de l'économie publique pouvait jouer un rôle important. Car, le secteur public avait une place assez large dans l'économie nationale et l'intervention de l'Etat en économie était une tradition ancienne dans le pays de COLBERT.

De nos jours, le budget de l'Etat occupe généralement une part de plus de 20 % du P.I.B. et le volume du budget de l'Etat augmente considérablement dans le temps. La proportion citée s'élève au plus de 40 % du P.I.B. avec des budgets de la Sécurité Sociale et ceux des collectivités locales (Euzeby Alain, 1988, p.1). C'est-à-dire le secteur public contrôle à peu près la moitié des activités économiques en France.

De l'autre côté, les prélèvements obligatoires aussi ont tendance à augmenter en s'élevant à 40 % dans les revenus bruts des ménages.

Par conséquent, l'augmentation de la taille et du poids du secteur public en économie facilite à pratiquer les décisions du gouvernement concernant l'exécution du plan et des relations du budget de l'Etat et du plan.

III. RELATIONS DU BUDGET DE L'ETAT ET DU PLAN

Les relations du budget de l'Etat et du plan sont une des questions les plus controversées de la science financière et plus encore de la vie politique en France. C'est pour cela que deux camps s'affrontent. D'un côté les tenants du plan, selon lesquels, le budget doit être subordonné au plan. De l'autre côté, les budgétaristes classiques qui ne nient pas la nécessité d'envisager dans une perspective à moyen et même à très long terme l'évolution de certains secteurs (Rivoli, 1980, p.126).

Néanmoins, le développement de l'économie française est lié depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale à la mise en place de plans de plus en plus perfectionnés qui orientent la politique budgétaire de l'Etat. Progressivement le plan est devenu une base d'élaboration de la loi de finances (Cathelineau, 1976, p.55). Et le budget de l'Etat est l'instrument par excellence devant permettre l'exécution du plan. Logiquement en effet le budget est le "serviteur" du plan qui, sans lui, serait désarmé dans la mesure où ses objectifs doivent être concrétisés par une répartition adéquate des crédits publics (Pascallon, 1974, p.97).

Mais, il faut noter quand même que la mauvaise relation entre le budget de l'Etat et le plan est généralement considérée comme la première faiblesse de la planification française (Quinet-Touzery, 1986, p.134).

A- Relations du Budget et du Plan Jusqu'au 7^{ème} Plan

Pendant les trois premiers plans, le budget de l'Etat a été utilisé comme un moyen financier directement ou indirectement de réalisation des investissements prévus par le plan dans les secteurs de base (comme construction et cimenteries, électricité, houillères, machinisme agricole, transport et équipement) avec l'aide accordée dans le cadre du Plan Marshall.

On utilisait des lois de programmes pour ce but. Cette procédure constituait une exception caractérisée non seulement à la règle de l'annualité mais également à celle de l'unité budgétaire puisqu'elle permet-

tait d'ouvrir des crédits d'engagement en dehors des lois de finances. Mais elle garantissait le financement des investissements publics inscrits au plan (Jacquot, 1984,p.126).

Pour la première fois, Le 4^{ème} Plan (de 1962 à 1965) avait contenu des prévisions budgétaires chiffrées qui indiquent l'évolution des dépenses et des recettes publiques.

Lors de l'élaboration du 5^{ème} Plan (de 1966 à 1970) les investissements publics ont été l'objet de la programmation détaillée au niveau des grands secteurs. Mais, l'absence des lois de programme qui établissent des liens nécessaires entre le budget de l'Etat et le plan a rendu quelques difficultés pour leurs réalisations. De ce fait, l'administration a eu le droit, juridiquement, de ne pas rester fidèle à cette programmation.

Le 6^{ème} Plan (de 1976 à 1980) se caractérise par plusieurs innovations méthodologiques dans le domaine de la programmation budgétaire. Le 6^{ème} Plan comporte également des programmes finalisés répondant à des choix concrets conformes aux objectifs fondamentaux du 6^{ème} Plan en matière de solidarité, d'amélioration du mode de vie et de compétitivité. Les 6 programmes finalisés inscrits au plan, dont les dépenses sont reconnues prioritaires, s'appliquent aux villes nouvelles, à la sécurité routière, au maintien à domicile des personnes âgées, au fonctionnement du marché de l'emploi, à la prévention périnatale et à la protection de la forêt méditerranéenne.

Leur coût total (équipement et fonctionnement) est de plus de 8 milliards de francs pour l'ensemble de la période d'exécution dont environ 5 milliards et demi pour l'Etat. Ces programmes furent diversement réalisés. L'annexe au projet de loi de finances pour 1976 montre que les taux d'exécution financiers ont pu atteindre 69 %. Mais, ces programmes sont intéressants à deux titres: Il s'agit de la première tentative d'utilisation des techniques de la rationalisation des choix budgétaires (R.C.B.) dans la programmation à moyen terme; en second lieu on peut les considérer comme une "expérimentation grandeur nature " de ce qui allait donner lieu aux programmes d'actions prioritaires (P.A.P.) du 7^{ème} Plan , dont les programmes prioritaires d'exécution du 9^{ème} Plan , sont les descendants (Ozenda,1986,p.17).

B - Programmes d'actions Prioritaires

Pour la période du 7^{ème} Plan (de 1976 à 1980) on a déterminé 25 programmes d'actions prioritaires avec le mode du financement engagé par l'Etat. Le tableau n^o 1 nous montre les sujets des programmes et la contribution de l'Etat à la réalisation des programmes d'actions prioritaires.

TABLEAU N° 1: CONTRIBUTION DE L'ETAT A LA REALISATION
DES PROGRAMMES NATIONAUX D'ACTIONS PRIORI-
TAIRES DE 1976 A 1980
(y compris fonds d'action conjoncturelle et lois)
de finances rectificatives (Millions F)

	1976	1977	1978	1979	1980	Taux d'exécution budgétaire (en %) (3)
1. Production agricole.....	739	699	782	910	915	90,6
2. Construction.....	21	27	32	34	31	83,8
3. P.M.E. Artisanat.....	71	734	398	564	843	181,9
4. P.T.T.....	18.800	24.950	26.000	24.600	25.500	92,3(4)
5. Désenclavement.....	898	1.665	1.731	1.635	1.681	99,0
6. Rhin - Rhône (1)	157	179	165	141	140	77,4
7. D.O.M.....	244	305	389	400	520	103,0
8. Energie. Matières premières	163	361	446	509	510	95,9
9. Exportations.....	663	814	907	1.000	1.118	89,2
10. A.N.P.E.....	469	608	726	861	972	88,4
11. Formation des Jeunes(2)..	164	1.245	3.656	2.347	2.984	122,7
12. Conditions de travail.....	406	483	564	704	748	75,6
et tri postal (P.T.T.).....	(627)	850	873	987	1.030	98,6
13. Education	4.409	4.987	5.745	6.671	7.357	106,2
14. Famille.....	130	142	202	244	240	70,7
15. Personnes Agées.....	67	78	101	122	160	81,0
16. Prévention.....	805	956	1.167	1.370	1.493	107,8
17. Justice.....	159	186	292	305	359	115,1
18. Consommation.....	360	413	472	555	580	93,8
19. Hôpitaux.....	585	670	689	791	795	71,5
20. Sécurité routière.....	166	194	199	340	301	99,1
21. Ville.....	1.632	2.247	3.016	2.971	3.237	75,7
22. Patrimoine architectural....	173	175	255	358	439	106,6
23. Zones rurales.....	554	724	831	966	1.089	105,9
24. Patrimoine naturel.....	294	332	413	606	698	77,8
25. Recherche.....	1.819	2.168	2.512	2.888	3.291	90,2
Total (hors P.T.T.).....	15.148	19.892	25.690	27.292	30.511	95,0
P.T.T.....	19.427	25.800	26.873	25.587	26.530	91,6
Total général.....	34.575	45.692	52.563	52.879	57.041	93,2

1) Compte tenu du rapport sur l'adaptation du VII^e. Plan (loi n° 79-51 du 19 Janvier 1979).

2) Compte tenu du pacte national pour l'emploi à concurrence de: 1.045 millions F

en 1977; 3.245 millions F en 1978; 735 millions F en 1979; 3.433 millions F pour 1980. Soit 5.285 millions F 1975.

3) L'indice de prix retenu pour sa conversion en francs 1975 est le prix du P.I.B marchand dont l'évolution est la suivante (cf. Commission des comptes de la nation):

1976/1975=+9.9%; 1977/1976=+8.4%; 1978/1977=+9,7%; 1979/1978=+10.3%;
1980/1979=+11.1%

4) L'indice de prix utilisé pour la conversion en francs 1975 est spécifique des équipements des télécommunications auxquels est consacré ce programme majeur du VII^e plan.

Note : -Le taux de réalisation financière des P.A.P. n'est qu'un indicateur imparfait de l'exécution réelle de ceux-ci. Ainsi, le programme n° 4 "Améliorer l'équipement téléphonique du pays" est réalisé financièrement à 92.3 %, mais les objectifs de raccordement prévus ont tous été atteints.

- P.M.E. = Petite et Moyenne Entreprise
- D.O.M. = Département d'outre-mer
- A.N.P.E. = Agence Nationale Pour L'Emploi

Source : Annexe au Projet de Loi de Finances pour 1981 "Rapport d'exécution du VII^e Plan"

Quand on fait un bilan, on voit que l'exécution financière des programmes a été satisfaisante : la progression des crédits affectés aux P.A.P. a été plus élevée que celle des autres postes budgétaires (de 1976 à 1980, le taux de croissance annuel moyen en valeur du P.I.B. est de 12.7 %, celui du budget civil de l'Etat hors dette de 15 % et celui des dotations P.A.P. hors P.T.T. de 19 %). Sur l'ensemble de la période, le taux d'exécution budgétaire des programmes est de 95 % en ce qui concerne le budget général et de 91.6 % pour le budget annexe de P.T.T. (Ozenda, 1986, p.23).

D'autre part, même s'il y avait 12 programmes d'actions prioritaires au 8^{ème} Plan (de 1981 à 1985) on n'a pas prévu d'engagements financiers de l'Etat. Une année après, Le Plan Intermédiaire (de 1982 à 1983) a remplacé Le 8^{ème} Plan.

Quant au 9^{ème} Plan (de 1984 à 1988) on a défini 12 programmes prioritaires d'exécution (P.P.E.) dans ce plan. La composition de ces programmes et le financement budgétaire des P.P.E. ont été indiqués au tableau n° 2.

TABLEAU N° 2: LE FINANCEMENT BUDGETAIRE DES P.P.E.

(En Millions de francs 1984)

Définition des programmes prioritaires d'exécution	Base 1984		Enveloppe 1984-1985	
	Dépenses ordinaires	Autorisations de programme	Dépenses ordinaires	Autorisation de programme
1.Moderniser L'industrie grâce aux nouvelles technologies et à un effort d'épargne...	499	2.677	3.871	16.009
2.Poursuivre la rénovation du système d'éducation et de formation des jeunes.....	12.970	3.564	70.135	21.102
3.Favoriser la recherche et l'innovation...	519	10.164	3.342	60.963
4.Développer les industries de communication.....	3.318	276	19.462	1.729
5.Réduire la dépendance énergétique.....	672	2.095	3.403	12.059
6.Agir pour l'emploi.....	5.140	216	34.980	1.298
7.Vendre mieux en France et à l'étranger..	3.611	1.165	20.380	7.882
8. Assurer un environnement favorable à la famille et à la natalité.....	187	39	1.084	225
9.Réussir la décentralisation.....	213	3.083	2.357	18.686
10.Mieux vivre dans la ville.....	75	2.501	534	14.552
11.Moderniser et mieux gérer le système de santé.....	3.745	1.362	20.667	7.931
12.Améliorer la justice et la sécurité.....	567	708	3.562	4.299
Total.....	31.516	27.850	183.805	166.735

Source : Loi N° 83-1180 du 24 Décembre 1983.

Même si le montant de l'enveloppe de 1984-1988 avait atteint les 350 milliards de francs, on a accordé les 175 milliards de francs pour les P.P.E. en trois ans de la durée du plan.

Ensuite, on a renoncé à continuer aux programmes prioritaires d'exécution (P.P.E.) sous l'effet d'une part du changement de la majorité parlementaire et d'autre part de la rigidité budgétaire. En ce qui concerne des réunions annuelles prévues, afin de bien suivre l'exécution, elles ne

sont pas réalisées pendant toute une période du plan. Le plan a subi des difficultés budgétaires.

C- Contrats de Plan

Un autre instrument développé pour l'amélioration des relations du budget de l'Etat et du plan est les contrats de plan qui avaient été faits entre L'Etat - Régions et L'Etat Entreprises Publiques. Les contrats de plan étaient des accords entre les parties contractantes qui assurent le financement des projets prévus.

Les contrats de plan sont devenus un véritable instrument pour l'exécution du plan à partir de la loi du 29 Juillet 1982, parce que l'application de ceux-ci était volontaire et étroite jusqu'à cette date-là. A cet effet, on a signé 20 contrats de plan entre L'Etat et Les Entreprises Publiques et 22 contrats de plan entre L'Etat et Les Régions dans la période du 9^{ème} Plan.

Le tableau n^o 3 nous indique la répartition du financement des contrats de plan faits entre L'Etat et Les Régions (hors D.O.M.-T.O.M.)

TABLEAU N° 3: CONTRATS DE PLAN

PENDANT LA DUREE DU IXe PLAN

(Répartition du Financement)

	Contribution de l'Etat (Millions de francs)	Contribution des régions (Millions F)	Contribution de l'Etat par habitant (francs)	Contribution des régions par habitant (francs)	Apport l'Etat / apport des régions
ALSACE	1.100	700	701	446	1,6
AQUITAINE	1.470	930	553	350	1,6
AUVERGNE	775	450	583	338	1,7
BOURGOGNE	851	601	532	376	1,4
BRETAGNE	1.804	814	668	301	2,2
CENTRE	860	610	381	270	1,4
CHAMPAGNE-ARDENNE	850	445	632	331	1,9
CORSE	1.100	300	4.580	1.249	3,7
FRANCHE-COMTE	847	550	784	509	1,5
ILE -DE -FRANCE	7.137	8.465	713	846	0,8
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1.381	776	716	402	1,8
LIMOUSIN	757	308	1.023	416	2,5
LORRAINE	2.979	942	1.283	405	3,2
MIDI-PYRENEES	1.433	787	616	338	1,8
NORD-PAS-DE CALAIS	3.950	2.450	1.005	623	1,6
BASSE-NORMANDIE	770	450	559	333	1,7
HAUTE-NORMANDIE	865	523	524	317	1,7
PAYS DE LA LOIRE	1.180	883	403	301	1,3
PICARDIE	1.776	851	1.021	409	2,1
POITOU-CHARENTES	1.250	630	796	401	2,0
P.A.C.A.	2.796	1.897	706	479	1,5
RHONE-ALPES	2.980	1.520	595	303	2,0
FRANCE ENTIERE (hors DOM TOM)	38.911	25.882	716	479	1,5

Source: Evaluation de la Planification Décentralisée, Commissariat Général du Plan, Septembre 1985, p.33.

L'expérience des contrats de plan Etat- Régions a des résultats positifs, notamment en ce qui concerne:

- Effort des régions en faveur d'actions privilégiant le développement économique local,
- Emergence de pratiques partenariales nouvelles et intéressantes,
- Multiplication d'initiatives de développement local,
- Enrichissement du processus de décentralisation (Inter Regions, Juillet- Août 1988).

La pratique a montré que l'Etat a respecté tous ses engagements financiers.

Un bilan des contrats de plan Etat-Régions, qui portaient sur les années 1984-1988, montre que le budget total, alimenté à 56 % par L'Etat, avait atteint 67 milliards de francs. Leur répartition était la suivante: 38.3 % aux transports, 17.4 % aux entreprises, 10.9 % à l'action sanitaire et sociale, 10 % à la formation. L'environnement a bénéficié de 7 % de ce budget, l'urbanisme-logement de 6.4 %, le sport et la culture de 6 %. La part de la recherche (4 %) est également significative des préoccupations des régions dans le milieu des années 80 (L'union, 6 Septembre 1988).

Le changement de la majorité parlementaire n'a pas influencé négativement cette pratique. Il est évident que cette pratique va continuer dans la période du 10 ème Plan (de 1989 à 1992). Et les contrats de plan Etat-Régions, dans cette période, devraient s'organiser sur quatre volets: emploi, développement et compétitivité; formation; communication; aménagement du territoire (Voix du Nord, 3 Septembre 1988).

D- Budgets Economiques

En France, le cadre économique se fait par les plans du développement économique et social à moyen terme et par les budgets économiques à court terme. Les budgets économiques sont élaborés depuis longtemps dans ce pays. Les travaux de la comptabilité nationale en Hollande et en Angleterre ont joué un rôle efficace dans la préparation des budgets économiques français. La différence des budgets économiques, par rapport aux plans du développement économique et social, est "de ne pas être votés " au parlement. C'est la raison pour laquelle, les gouvernements n'ont pas

d'engagements juridiques. Bien que les budgets économiques soient élaborés annuellement jusqu'à l'année 1978, on a commencé à élaborer trimestriellement ceux-ci, à partir de cette date-là. Les budgets économiques sont des instruments utiles facilitant l'harmonie du budget de l'Etat et du plan.

E- Relations Administratives

De l'autre côté, il s'agit des relations administratives entre Le Commissariat au Plan, chargé d'élaborer des plans, et Le Ministère de L'Economie et des Finances, chargé d'élaborer de la loi des finances. Les Projections économiques sont préparées, à partir du 6^{ème} Plan, sous la responsabilité du Commissariat au Plan avec la contribution de la Direction de Prévision de Ministère de L'Economie et des Finances.

Ce ministère fait des contributions par la coordination administrative et les groupes du travail (Les Groupes des Finances - Plan) dans la préparation du plan. Le ministre chargé du plan et le commissaire participent à toutes les réunions de la préparation du budget suivant, en juin et juillet, sous la présidence du premier ministre. Mais, certains proposent que les plans doivent être préparés dans le Ministère de L'Economie et des Finances pour renforcer leurs valeurs juridiques. A cet égard, l'expérience du Japon est intéressante. Dans ce pays l'institution chargée de la préparation et de l'exécution du plan se situe dans un ministère fort (C'est bien sûr Le Ministère des Finances) qui mène la politique économique et financière au Japon. Cette situation est considérée favorable pour le succès des plans. La proposition de M. Bloch - Lainé, à propos de la fondation d'un ministère comme celui du Japon n'a pas trouvé de partisans (Cathelineau, 1976, p. 58).

F - Quelques Propositions Pour Les Relations Souhaitables

Malgré tout, la préoccupation pour créer une bonne harmonie entre le budget de l'Etat et le plan continue dans une plateforme théorique. Selon Le Conseil Economique et Social, il faut entreprendre des mesures principales ci - dessous pour cela (Journal Officiel de la République Française, 13 Mars 1987, p.22 et Paysan, 1988, p. 113) :

- L'Etat doit s'accoutumer à présenter de façon pluriannuelle ses grandes interventions ayant des incidences financières. Pour cela, il dispose de la procédure des lois - programmes. Jusqu'à présent, cette catégorie de loi prévue par l'article premier de l'ordonnance du 2 Janvier 1959 n'a été que peu souvent utilisée : programmation militaire, recherche, départements et territoires d'outre - mer, musées....

- Le projet de loi de finances doit être accompagné d'un document annexe obligatoire indiquant l'évolution prévisible des grands postes de dépenses et de recettes. Le document annexe au projet loi (document jaune) devrait être élaboré conjointement par la Direction du Budget et Le Commissariat Général du Plan.

- Le maintien des relations contractuelles. Le Conseil Economique et Social réaffirme son attachement aux contrats de plan Etat - Régions ou Etat - Entreprises Publiques, tels qu'ils ont été prévus par la loi du 29 Juillet 1982.

- Une amélioration des procédures de suivi. Le contrôle de l'exécution du plan est une condition de sa crédibilité. Ce contrôle, indépendant du contrôle parlementaire, reposerait sur un rapport annuel du Commissariat Général du Plan faisant apparaître un bilan de l'exécution des objectifs stratégiques du plan, une actualisation des projections à l'horizon de cinq ans, un bilan de la situation de l'économie et de la société françaises etc.

IV. CONCLUSION

Nous avons essayé d'expliquer et d'analyser le cadre général et le fonctionnement des relations du budget de l'Etat et du plan en France jusqu'à là. Nous avons vu que les relations du budget de l'Etat et du plan sont un sujet très important notamment dans les pays pratiquant les plans indicatifs et démocratiques. Puisque, pour les pays qui ont des plan impératifs (comme L'U.R.S.S. et les autres pays socialistes) il s'agit des relations directes et impératives entre le budget et le plan.

Par contre, ayant des plans indicatifs et démocratiques, La France a développé quelques instruments pour améliorer les relations. L'expérience nous montre que l'efficacité de ces instruments dépend des choix politiques des différents gouvernements, des normes juridiques, du désir des régions et des entreprises publiques. De l'autre côté, la situation économique de La France et du monde influence le succès et l'actualité de ces instruments. En bref, La France continue à essayer de créer de bonnes conditions possibles dans cette voie.

FRANSA'DA BÜTÇE -PLAN İLİŞKİLERİNİN DEĞERLENDİRİLMESİ

(1.Plândan 10.Plân Dönemine Kadar)

Fransa, İkinci Dünya Savaşı sonrası dönemde yol gösterici demokratik plânların hazırlanıp uygulandığı bir Avrupa ülkesidir. Fransız plânlarının bu özelliği ve uygulamada elde edilen başarılı sonuçlar diğer gelişmiş ülkelerin olduğu kadar gelişmekte olan ülkelerin de bu tür bir plânlamaya karşı ilgisini çekmiştir.

Fransa'da plân uygulamalarının genelde başarılı sonuçlar vermesinde, bütçe-plân ilişkilerinin önemli bir rolü bulunmaktadır. Fransa'da uzun zamandan beri devlet bütçesinin plânlarla daha uyumlu bir şekilde düzenlenmesine çaba harcanmaktadır. Bu yönde, plân hedeflerine ulaşmayı kolaylaştırıcı "Öncelikli Faaliyet Programları"ya da "Yürütmede Öncelikli Programlar"ve "Plan Kontratları" gibi başlıca iki araç geliştirilmiş böylece, bütçenin plânı finanse etmesinde etkili olunmaya çalışılmıştır. Fakat yine de şu anda Fransa'da bütçe- plân ilişkilerinin mükemmel bir işleyişini güçleştiren sorunlar vardır.

Bu makalede, önce, Fransa'daki genel ekonomik durum, kamu kesiminin ekonomideki genişleyen hacmi gibi konular üzerinde durulmakta sonra, bütçe-plân ilişkileri 1.Plândan 10.Plâna kadar olan dönemde ana hatlarıyla ortaya konulmaktadır.

BIBLIOGRAPHIE

BREMOND J. et G. (1985): **L'Economie Française, face aux défis mondiaux**, deuxième édition, Hatier, Paris, Novembre.

CATHELINÉAU Jean (1976): **Finances Publiques**, Librairie Générale de Droit et Jurisprudence, Paris.

EUZÉBY Alain (1988): **Les Notes des Cours des Sciences Economiques**, L'Université des Sciences Sociales de Grenoble, L'année Universitaire de 1987 - 1988, Grenoble.

EUZÉBY Chantal (1986): "La Crise Economique En France Depuis 1973", **Futuribles**, (Avril 1986), N° 98.

JACQUOT Henri (1984): "Les Nouveaux Rapports du Plan et du Budget" **Etudes de Finances Publiques** mélanges en l'honneur de Monsieur Le Professeur Paul Marie GAUDEMÉNT sous le patronage de Bernard Beck et Georges Vedel, Editions Economica, Paris.

OZENDA Michel (1986): **L'Evolution Des Relations Plan - Budget du 1^{er} au 9^{ème} Plan**, Commissariat Général du Plan, Juillet 1986.

PASCALLON Pierre (1974): **La Planification de L'Economie Française**, Masson et C.e, Droit Sciences Economiques, Paris.

PAYSAN André (1988), **Finances Publiques**, 2^{ème} édition, Masson, Paris.

QUINET Emile - TOUZERY Lucien (1986), **Le Plan Français (Mythe ou Nécessité)**, Ed. Economica, Paris.

RIVOLI Jean (1980), **Le Budget de L'Etat**, Editions du Seuil, Paris.

Annexe au Projet de loi de finances pour 1981-"Rapport d'exécution du VII^e Plan"-.

Loi N° 83-1180 du 24 Décembre 1983.

**Evaluation de la Planification Décentralisée, Commissariat
Général du Plan, Septembre 1985.**

Journal Officiel de La République Française, Année 1987, N° 7,13
Mars 1987, "L'Avenir de la Planification" Avis présenté au Conseil Econ-
omique et Social par M.Jean VELITCHKOVITCH.

Inter Régions (1988): "Contrats de Plan: Au plus près des Réali-
tés", Juillet- Août 1988.

L'union (1988): "Contrat de Plan: Copie à revoir", 6 Septembre
1988.

Voix du Nord (1988): "Contrats de Plan Etat-Région: Les Préfets re-
verront leur copie", 3 Septembre 1988.